Bonaventure et la Pluralité des Formes chez S. Bonaventure

voir E. Gilson, La philosophie 1984, p. 260

"... en un certain sens il n'existe pas de théorie de la pluralité des formes dans cette doctrine. Pas une seul fois, saint Bonaventure n'a entrepris de développer ex professo, et pour ellemême, cette thèse que les composés substantiels donnés dans l'expérience supposent la coexistence d'une pluralilté de formes hiérarchisées à l'intérieur d'un même sujet; mais toutes les explications qu'il donne de la structure des êtres naturels supposent, impliquent nécessairement la possibilité de cette coexistence. On peut dire par conséquent, que la théorie de la pluraité des formes découle de sa doctrine plutôt qu'elle ne s'y trouve exposée.

n. 1 p. 261

Saint Bonaventure a le souci d'interpréter l'expérience telle qu'il l'aperçoit. C'est là certainement un trait caractéristique de sa doctrine qui lui est commun avec l'école franciscaine d'Oxford. La démonstration type, selon saint Bonaventure, se fait en trois temps : "secundum fidem, secundum rationem, secundum experientiam."

Le 17 juillet 2016.

0*0*0*0